Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260417-202604007-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2026-04-007

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 avril 2026

Date de convocation : le 10 avril 2026

Membres : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

*L'an **deux mil-vingt-six**, le vendredi dix-sept avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. DEON Yann, M. LE GRAVET Sébastien, Mme MUFRAGGI Francine, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray.

Absents non excusés :

Absents excusés : Mr GAUTHIER Sébastien

Pouvoir : Mr GAUTHIER donne procuration à Mr FOMEL Joffray

Secrétaire de séance : Mme PERROT Sophie

OBJET : Vote des taux d'imposition 2026

Les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 restent inchangés par rapport à ceux de 2025 :

- **Taxe Foncier Bâti : 36.97 %**
- **Taxe Foncier Non Bâti : 73.57 %**
- **Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 16.39 %**

Après en avoir délibéré, ces taux d'imposition 2026 sont adoptés à l'unanimité

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 17 avril 2026
Pour copie conforme, Le Maire

Le secrétaire de Séance,

MAIRIE de COATASCORN Côtes d'Armor

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
✆ 02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr